

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

Mardi 10 décembre | 17 :00 | I202

Participants

Membres extérieurs (avec voix délibérative)

M. Eugène DELEPLANQUE
M. Eric STEVENS
M. Eric MEZIN
M. Frédéric SAUVAGE
M. Samuel SOLARSKI
M. Jean-Marc VIENOT

Membres internes élus avec voix délibérative

M. Vldan KONCAR
M. François BOUSSU
M. Xavier LEGRAND
M. Fabien SALAUN
M. Cédric COCHRANE
M. Stéphane GIRAUD
M. Joseph LEJEUNE
Mme Oriane DAVID
Mme Sabine CHLEBICKI
Mme Marion WULFAERT
M. Maxime LECLERCQ
Mme Lilou LEMARCHAND
M. Jawad FARNANE
M. Naoufel MEZRARA

Membres invités permanents

M. Eric DEVAUX
Mme Virginie GUYODO
M. Marc-Emmanuel BOUCHE
M. Eric BILLAUT

Ont donné procuration

M. Laurent COGEZ, procuration à M. VIENOT
M. Ludovic PIERRE, procuration à M. DELEPLANQUE
M. Olivier MACAREZ, procuration à M. DELEPLANQUE
M. Louis MASQUELIER, procuration à M. STEVENS
Mme Alicia PINDI, procuration à Mme DAVID
Mme Marie-Pierre DELESPIERRE, procuration à Mme WULFAERT

Membres invités

Mme Sandrine VANDERDONCKT
M. Nolan JEHANNO, Responsable Juridique

Etaient excusés

M. Pierre-François LAZZARO
M. Régis BORDET
Mme Fabienne CHANTELOUP
Mme Mady DORCHIES
M. Yves DUBIEF
M. Victor LEGRAIN

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h05 par le Président, M. Eugène Deleplanque.

26 votants dont 6 procurations.

I. Préambule

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le PV du Conseil d'administration du 8 octobre 2024 est soumis au vote.

Motion 1

Le PV du Conseil d'Administration du 8 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité (25 voix pour)

II. Thématiques Stratégiques

1. Point d'information sur les sujets stratégiques

Mr Pascal Triboulot, auditeur principal, a confirmé ce jour que l'ENSAIT a obtenu l'accréditation CTI pour une durée maximale de 5 ans à l'unanimité.

Le rapport provisoire avait été reçu il y a quelques jours sans modification particulière à apporter.

Les recommandations sont les suivantes :

- La démarche qualité devra être consolidée.
- La maquette pédagogique concernant les enseignements sur la partie du management des finances et des entreprises est insuffisante.
- Concernant les apprentis, il faut accroître les enseignements autour de l'entrepreneuriat.
- Le recrutement en formation classique étant à la baisse, il est demandé un point de vigilance.

Pour pallier à ce dernier point, l'ENSAIT a plusieurs propositions en cours :

- A la rentrée 2026, il est prévu un partenariat avec une classe prépa intégrée au lycée Baggio en lien avec l'EPE. Les jeunes auraient des places attribuées à l'ENSAIT, à la Faculté des Sciences ou à Polytech. Cette formation a été nommée PRISME (Parcours Renforcé vers l'Ingénierie Scientifique Master et Ecole).
- Le Lycée Fénelon de Cambrai possède depuis 4 ans, une classe prépa intégrée du réseau INP. Il est proposé un échange avec l'ENSAIT pour accueillir et envoyer des étudiants et ouvrir 7 places à la rentrée 2026 pour accueillir des étudiants de leur classe prépa. Une présentation de l'ENSAIT sera faite auprès des étudiants.

Concernant l'HCERES laboratoire, la visite a eu lieu il y a quelques semaines mais il n'y a pas de retour à ce jour.

Concernant l'HCERES de l'établissement, la visite se déroulera conjointement avec l'Université de Lille du 25 au 27 février 2025. Le planning définitif reste à venir.

Le Mastère MIM bénéficiera également d'un audit par la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) le 1^{er} avril prochain.

Le Conseil d'Administration se réunit ce jour pour la dernière fois sous sa forme actuelle. Des élections auront lieu les 29 et 30 janvier 2025 pour le renouvellement du Conseil d'Administration, du Conseil Scientifique et du Conseil des Etudes.

Le pot des vœux se déroulera le 20 janvier prochain à 12h45.

2. Demande de subvention En avant Doctorants

Il s'agit de l'association des doctorants de l'ENSAIT qui permet l'organisation d'événements. La demande de subventions s'élève à 1 600 euros pour l'année 2025 (1 200 euros en 2024).

Marc-Emmanuel Bouche confirme la faisabilité malgré un budget initial difficile.

La subvention pour l'association En Avant Doctorants est soumise au vote.

Motion 2

La subvention pour l'association En Avant Doctorants est approuvée à l'unanimité (25 voix pour).

3. Demande de subventions associations étudiantes

Marion Wulfaert demande le même montant de subvention que l'an dernier pour l'ensemble des associations étudiantes c'est-à-dire 25 000 euros. Elle informe que l'ensemble de l'enveloppe 2024 a été attribuée aux associations.

Eugène Deleplanque demande à ce que les associations présentent leurs actions lors du Conseil d'Administration pour faire un bilan des dépenses réalisées. La solution d'une présentation en 180 secondes de préférence en présentiel lors du Conseil d'Administration de mars est validée.

Maxime Leclercq rappelle que les étudiants ont voté contre l'année dernière et il demande à nouveau comment sont attribuées les subventions. Il est rappelé que les subventions sont attribuées par une commission. Une fois les montants alloués, ces derniers sont versés en deux temps en fonction des actions menées par les associations.

L'objectif est que les 1ères années puissent faire la demande de subvention avant le Conseil d'Administration de décembre, soit pendant les campagnes.

Marc-Emmanuel Bouche rappelle que les associations sont dans un système dérogatoire. Il informe que la somme approuvée en Conseil d'Administration n'a pas d'obligation d'être donnée dans son entièreté. Il peut donc être proposé de voter un montant en décembre et que les associations présentent leur bilan en mars suivant.

La somme de 25 000 € est donc soumise au vote avec une présentation des associations en 180 secondes en mars prochaine.

Stéphane Giraud rejoint la réunion.

La subvention pour les associations étudiantes est soumise au vote.

Motion 3

La subvention pour les associations étudiantes est approuvée à l'unanimité (26 voix pour).



III. Finances

1. Budget Initial 2025

Les points clé du BI sont :

- Augmentation des dépenses pour la mise en sécurité essentielle des bâtiments,
- Maintien de l'engagement du COMP en dernière phase avec un décalage au niveau des recettes : rémunération du référent technique pôle VR, responsable de la cellule bien-être et remplacement des menuiseries,
- Investissements sur fonds propres réduits aux travaux de sécurité et au renouvellement indispensable des infrastructures informatiques.

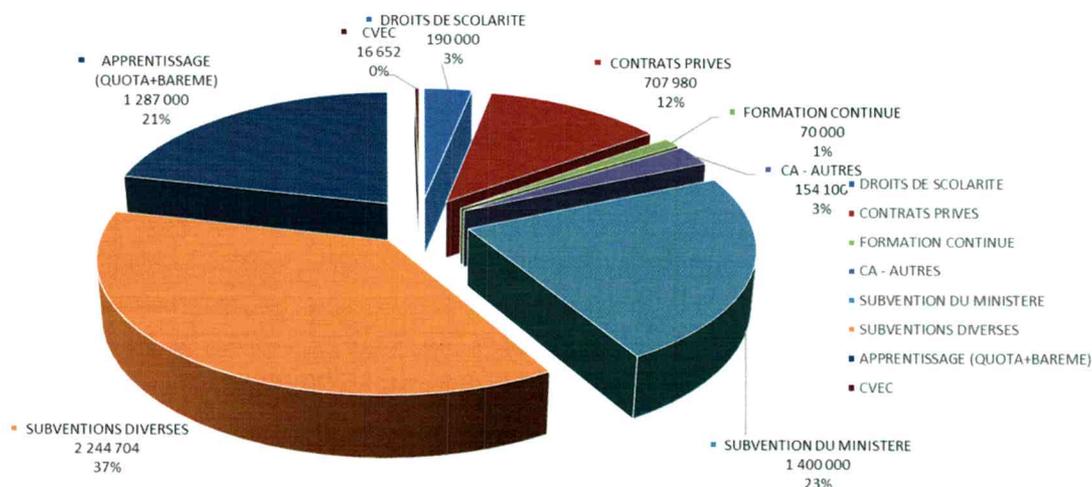
Le projet de budget 2025 est marqué par une augmentation des dépenses de fonctionnement et de personnel et d'une baisse importante des investissements.

Le résultat prévisionnel est déficitaire de 225 000 €. Des coupes à hauteur de 385 000 euros ont été réalisées pour éviter une CAF négative.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	2 331 316	Subventions de l'Etat	1 400 000
		Fiscalité affectée	16 552
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	4 493 999	Autres subventions	1 894 704
		Autres produits	3 288 510
TOTAL DES CHARGES (1)	6 825 315	TOTAL DES PRODUITS (2)	6 599 866
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>		<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	225 449
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	6 825 315	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	6 825 315

La programmation budgétaire des dépenses étant sur une trajectoire très supérieure aux prévisions, il a été décidé d'installer 90% des enveloppes de fonctionnement arbitrées à l'exception des enveloppes contrats de maintenance et bibliothèque. Cela devrait permettre d'améliorer la qualité de pilotage budgétaire tout en conservant les marges de manœuvre nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. Cela permettra de maintenir une CAF positive.

Les recettes :



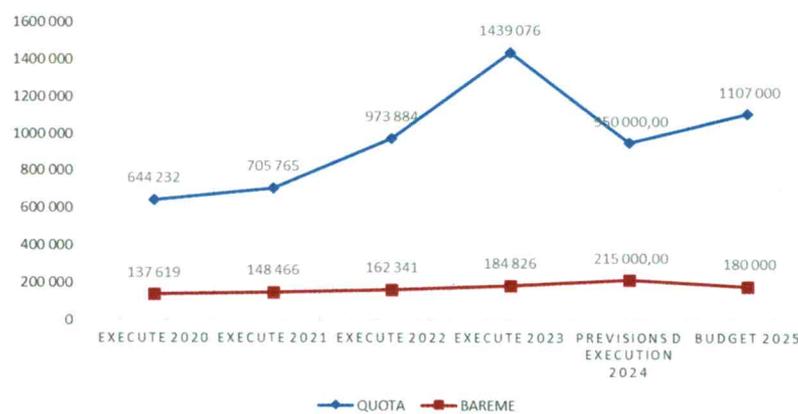
h

Le montant de la subvention pour charge de service public est reconduit à l'identique de 2024 dans l'attente de décisions prochaines.

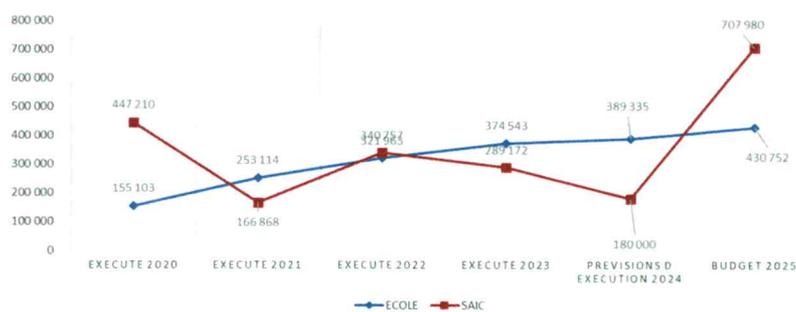
Eric Billot, représentant de Mme La Rectrice, indique qu'à ce jour les arbitrages n'ont pas encore été rendus et doivent passer devant le contrôleur de Bercy. Ce sera proposé également devant le CNESER au niveau du Ministère de tutelle le 17 décembre prochain. Le projet de loi de finances 2025 n'est pas encore voté. Eric Mezin demande s'il n'est pas prévu de reconduire le budget 2024. Une loi devrait être votée en ce sens prochainement.

Le montant des subventions diverses est le poste le plus important dans le budget 2025 car il comprend les produits des projets collaboratifs.

Concernant la taxe d'apprentissage, il ne sera pas possible d'obtenir une hausse des recettes en raison de l'atteinte du plafond du nombre d'étudiants fixé à 45. Par contre, on constate que l'ENSAIT est ciblé par les donateurs, ce qui est très positif.



Concernant l'évolution du chiffre d'affaires :

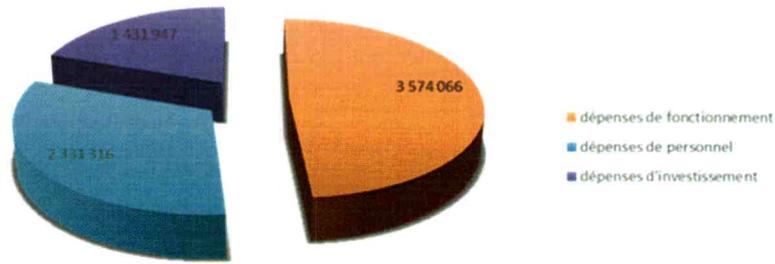


Les dépenses :

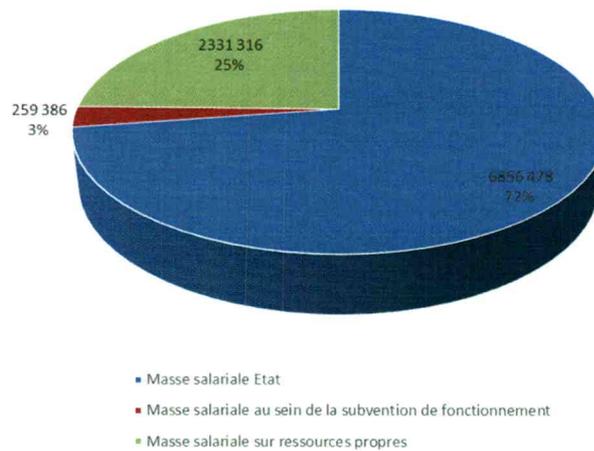
Elles sont marquées par :

- Hausse des dépenses de personnels (contrats collaboratifs)
- Augmentation des dépenses de fonctionnement (COMP et commission de sécurité)

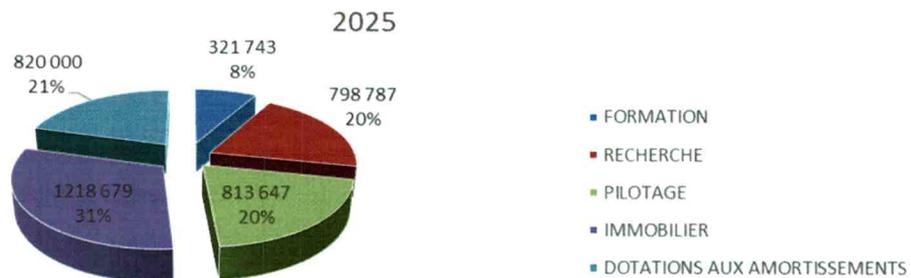
Budget initial 2025 (hors dotations aux amortissements)



Concernant les dépenses de personnel :

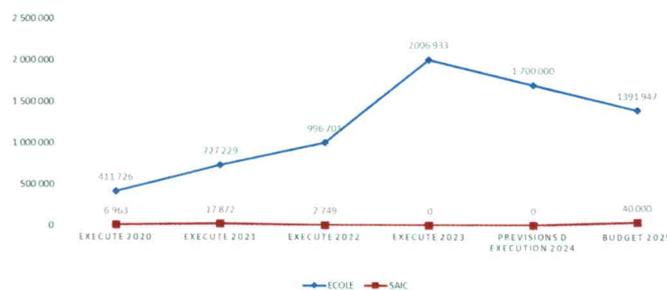


Concernant les dépenses de fonctionnement :



L'immobilier correspondait à 16% en 2024 contre 31% prévu en 2025.

Concernant les dépenses d'investissement, la tendance à est la baisse et ils sont essentiellement fléchés sur les travaux liés à la mise en sécurité :



Eric Mezin demande ce qu'il en est de l'évolution du SAIC. Les contrats SAIC sont importants et vont donner lieu à des marchés de sous-traitance qui dureront sur plusieurs années. Il faut donc engager un montant pour permettre de la souplesse nécessaire au bon fonctionnement du SAIC.

La capacité d'autofinancement est de 165 K€.

Le prélèvement sur fonds de roulement s'élève à 455 K€ pour financer notamment pour :

- Des travaux de mise en conformité des machines dans les ateliers (30K€)
- L'achat d'un système PTI (30 K€)
- L'aménagement de la salle T108 (160 K€)
- Des investissements obligatoires auprès de la direction du numérique (196K€)

Le niveau de fonds de roulement est de 653K€, soit 32,6 jours de fonds de roulement.

Eric Billot remercie pour la qualité des échanges lors du rendez-vous au rectorat. D'ordinaire, le rectorat communique par le biais d'un courrier de Mme la Rectrice concernant le résultat d'exploitation. Le budget n'est pas soumis à autorisation en raison du fonds de roulement exclusivement dédié aux investissements.

L'utilisation du fonds de roulement ne sera plus soumise, dans le budget de fonctionnement, à condition d'explications sur l'utilisation des fonds. Cela permettra plus de souplesse aux établissements.

Le budget initial 2025 est soumis au vote.

Motion 4

Le budget initial 2025 est approuvé à l'unanimité (26 voix pour).

2. Caution bibliothèque : apurement des comptes

Marc-Emmanuel Bouche indique qu'en 2006, il était mis en place un système de caution pour la réservation de livres.

Entre 2006 et 2008, ces cautions n'ont pas été réclamées. Cette somme est actuellement classée sur un compte de classe 1 et devient donc une recette exceptionnelle pour l'établissement et par explicitement pour la bibliothèque.

L'apurement des comptes concernant les cautions de bibliothèque est soumis au vote.

Motion 5

L'apurement des comptes concernant les cautions de bibliothèque est voté à l'unanimité (26 voix pour)

IV. Ressources Humaines

1. BDS / RSU

Orianne David présente la Base de Données Sociales et le Rapport Social Unique

Ces 2 documents sont déterminés par un décret et un arrêté fixant la liste des 189 indicateurs qui sont répartis en 10 catégories.



52 PERSONNEL IATS

- 32 TITULAIRES
- 20 CONTRACTUELS



57 ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS

- 31 TITULAIRES
- 26 CONTRACTUELS
 - 1 ATER
 - 5 ENSEIGNANTS CONTRACTUELS
 - 13 DOCTORANTS
 - 2 POST DOCTORANT
 - 5 INGENIEURS R&D

Concernant l'égalité hommes/femmes, l'ENSAIT compte 109 agents dont 54 femmes et 55 hommes. L'écart se réduit depuis 2022.

Au niveau du recrutement :

STATUT		ENTREES	SORTIES
Titulaires	IATS	2	2
	EEC	0	1
Contractuels	IATS	1	2
	Recherche	14	11

Concernant la santé et la sécurité, on compte 866 jours d'arrêt maladie dont 14 arrêts supérieurs à 10 jours et 49 jours d'arrêt pour accident du travail. Le nombre moyen de jour d'arrêt par agent est de 29.38 jours. La part des agents ayant fait l'objet d'au moins un arrêt maladie est de 23.85% contre 25% en 2022. Concernant l'organisation du temps de travail, on compte 36 comptes épargne-temps. Le nombre de jours total versés est de 137 jours. 92.66% des personnels est à temps plein.

Concernant l'action et la protection sociale, un focus est fait sur les possibilités proposées par le ministère même si le plafond d'accès permet peu de bénéficiaires :

Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leurs enfants	23,95€ par jour
En colonie de vacances	7,69€
• enfants de moins de 13 ans	11,64€
• enfants de 13 à 18 ans	
En centre de loisirs de loisirs sans hébergement	5,55€
• journée complète	2,80€
• demi-journée	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	167,54 €par mois

Le BDS et le RSU sont soumis au vote.

Motion 6

Le BDS et le RSU sont approuvés à l'unanimité (26 voix pour).

2. Plan de formation

Orianne David présente le bilan 2024.

Catégorie	Nombre d'heures	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre total
Catégorie A	522	41	20	61
Catégorie B	392.5	25	10	35
Catégorie C	160	3	16	19
Enseignant - EC	132	4	2	6

L'ENSAIT comptabilise 28 sessions de formation individuelles et 10 collectives. 67% correspondait à l'environnement professionnel, 24% pour l'application de gestion, 22% pour l'hygiène et la sécurité, 3% pour le développement personnel, 2% pour le management, 3% pour la culture administrative et juridique et moins de 1% pour la préparation au concours.

Les points marquants de la formation en 2024 sont :

- 8 nouveaux agents SST
- La fresque du climat
- 2 masters

Le budget total s'élève à 45 828.10 €.

Le plan de formation se construit après la campagne d'entretiens professionnels et est validé en novembre au moment des demandes de budgets.

Les agents font leur demande à leur manager. Ceux-ci peuvent également proposer des formations en fonction des besoins du service.

Le service RH récolte les demandes, établit une liste qui sera ensuite modifiée en fonction du budget attribué et des priorités de l'école. Les demandes faites en cours d'année ne sont pas prioritaires mais peuvent parfois être organisées sur le budget du service demandeur.

Toutes les demandes de formation doivent passer par le service formation.

Les actions collectives programmées pour 2025 sont :

INTITULÉ DE LA FORMATION	SERVICE CONCERNÉ	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Electricité industrielle niveau 1	Ateliers	3
Electricité industrielle niveau 2	Ateliers	7
Tissage	Ateliers	2
SST	Divers	À définir
Solidworks approfondissement	Ateliers	2
Manipulation extincteurs	Divers	À définir
Levage EPI et VGP	Ateliers	5
Gestion multiprojets	Divers	à définir
Excel	Divers	3



Les actions individuelles programmées en 2025 sont :

INTITULÉ DE LA FORMATION	SERVICE CONCERNÉ	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Microbiologie et rhéologie	Ateliers	1
Tourneur fraiseur	Ateliers	1
Recyclage SST	Ateliers	1
L'université numérique et les ressources pédagogiques : un levier pour les bibliothèques	Bibliothèque	2
Les bases de la communication externe et interne en bibliothèque universitaire	Bibliothèque	2
InDesign initiation	Communication	1
Premier Pro 360°	Communication	1
Impulser et organiser les partenariats de son établissement	Direction	1
Management	DirNum	1
Linux avancé	DirNum	1
Premier Pro 360°	DirNum	1
Windows Server 2022 : GPO	DirNum	1
Talend	DirNum	1
Recyclage SST	DirNum	1
Anglais	DRE	2
Développer ses ressources avec l'AFF	DRE	1
ACV appliquée aux procédés complexes	EEC	2
IA	DAF	1
TVA internationale	DAF	1
Achat public durable	Juridique	1
Fondamentaux RH	RH	1

INTITULÉ DE LA FORMATION	SERVICE CONCERNÉ	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Création de CV/Lettre de motivation	Etudes	1
VSS	Etudes	1
Organisation du travail	Etudes	1
Stages étudiants	Etudes	3
Travail en hauteur	DPL	1
Habilitations électriques	DPL	1
Sécurité et réglementation incendie	DPL	2

En dehors de ces dispositifs de formation passant par un budget de fonctionnement, il existe :

- Le CPF : le Compte Personnel de Formation
- Le CFP : Congé de Formation Professionnelle
- La VAE
- La période de professionnalisation
- Le bilan de compétences.

Le plan de formation est soumis au vote.

Motion 7

Le plan de formation est approuvé à l'unanimité (26 voix pour).

3. Mise à jour référentiel

Orianne David indique que le référentiel bénéficie d'une légère modification en page 2 dans la partie « activités de Direction », la ligne « chargé de mission de la transition de l'établissement », dans les observations, il est noté dans les missions interservices, un nombre d'heures de 15 à 30h équivalent TD et pour les modalités, rapport annuel. Il s'agit d'une mission acceptée par Laurence Mathieu.

Concernant le responsable PFE, Xavier Legrand indique que cette mission initialement notée sur 2 lignes, n'est plus réalisée que par une seule personne. Virginie Guyodo indique que cela n'a pas d'incidence. Stéphane Giraud informe que l'an passé, il a été appliqué 2x20h et que cela mérite d'être clarifié.

La mise à jour du référentiel est soumise au vote.

Motion 8

La mise à jour du référentiel est approuvée à l'unanimité (26 voix pour).

V. Formation

1. Organisation du concours

L'organisation du concours est identique à l'année dernière. Seules les dates changent.

Eugène Deleplanque demande s'il est toujours possible qu'un étudiant entrant en formation classique puisse basculer en formation par apprentissage. Stéphane Giraud confirme que ce n'est pas possible.

Cette pratique a été réalisée par le passé car les quotas n'étaient pas atteints.

A ce jour, il faudrait organiser une promotion supplémentaire pour séparer les formations en 2 ans et celles en 3 ans.

Le vivier d'alternants est de 135. Plus de 50% sont dans la région.

Maxime Leclercq demande pourquoi il y a plus de places en PC qu'en PSI alors que les candidats sont mieux préparés en PSI. Le PSI est très recherché par les écoles d'ingénieurs et historiquement, il n'est pas envisageable d'augmenter le nombre de places car la concurrence est trop rude et le quota ne serait pas rempli.

Lilou Lemarchand demande également pourquoi il n'y a pas plus de places pour les BUT et les BTS. Aux vues de la faiblesse du recrutement, depuis deux ans, le nombre de candidats provenant de BUT et de BTS est passé de 3 à 6. De même, en apprentissage, 40% des profils proviennent de BUT et de BTS.

L'organisation du concours est soumise au vote.

Motion 9

L'organisation du concours est approuvée à l'unanimité (26 voix pour).

VI. Projets de recherche

Les projets de recherche ont été validés en Conseil Scientifique et ont été envoyés en amont à l'ensemble des administrateurs.

Fabien Salaün indique que 24 projets de recherche sont en route pour l'année 2024, ce qui représente environ 1 million d'euros.

Il n'y a pas de remarque particulière.

Les projets de recherche sont soumis au vote.

Motion 10

Les projets de recherche sont approuvés à l'unanimité (26 voix pour).

VII. Questions diverses

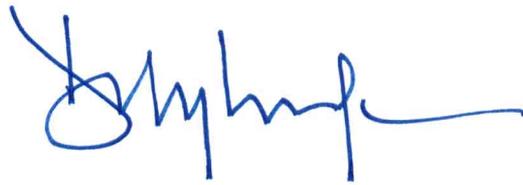
Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 11 mars 2025 avec la nouvelle composition.

Eugène Deleplanque souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h30.

Fait à Roubaix, le 10 décembre 2024

Le Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Eugène Deleplanque', written in a cursive style.